



Postulat présenté par les Vert.e.s

Pour un meilleur équilibre des critères économiques, environnementaux et sociaux dans la prise de décision

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.ères,

Selon la définition donnée dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». ⁱ Ainsi, nous nous réjouissons des mesures prises par la ville de Prilly pour s'inscrire dans cette démarche, tels que le plan climat, les quartiers solidaires ou la semaine de la durabilité.

Au-delà de ces actions, il nous semble important d'intégrer l'impact écologique et social au quotidien dans la prise de décision dans chacun des projets portés par la municipalité. En effet, les trois piliers du développement durable sont environnemental, social et économique (voir illustration en fin de postulat). Ce dernier occupe une place trop prépondérante dans la prise de décision car chaque préavis se focalise sur l'impact financier des travaux. Un point sur la durabilité a récemment été ajouté dans certains préavis, mais ce point semble uniquement informatif et doit devenir décisionnel.

Lorsque les projets ne font pas l'objet d'un préavis, il est pertinent de définir des critères d'adjudication durables pour les appels d'offre publics et les achats afin que les fournisseurs de la ville de Prilly ne soient pas sélectionnés uniquement pour la qualité et le prix de leurs services. Comme souvent, il ne s'agit pas de tout réinventer mais de s'inspirer de ressources existantes comme le guide disponible sur la plateforme de connaissance des achats publics responsables ⁱⁱ et les évaluations de durabilité en termes de marchés publics proposées par Solidar. ⁱⁱⁱ

Enfin, afin de concentrer nos ressources limitées sur les projets les plus impactants pour la réduction de notre empreinte écologique, il semble pertinent de mettre en perspective les gains potentiels de chaque action avec le bilan territorial des émissions de gaz à effet de serre de la ville de Prilly délivré par la société Quantis en février 2022. Au-delà de l'usage, les impacts de la fabrication (énergie grise) et de la fin de vie devront être pris en compte. Nous entendons que les services municipaux ont peu de ressources disponibles et des compétences limitées en termes de bilan carbone, mais il serait possible de faire une brève analyse afin de fournir des ordres de grandeurs.

Ainsi, nous demandons à la municipalité d'étudier la mise en œuvre de mesures visant à équilibrer les critères économiques, environnementaux et sociaux dans la prise de décision, telles que :

- Effectuer les prises de décisions en intégrant la durabilité au sein des préavis
- Définir des critères d'adjudication durables pour les appels d'offre publics et les achats
- Calculer les ordres de grandeurs de l'impact des projets et leur importance vis-à-vis du bilan territorial total

Pour conclure, on peut lire sur son site internet que la Ville de Prilly considère « l'urgence climatique comme principale enjeu auquel répondre ces prochaines années », il nous paraît donc pertinent de considérer les impacts environnementaux et sociaux à leur juste valeur pour désormais ne plus se limiter au traditionnel rapport qualité/prix. Le développement durable n'est pas un projet isolé mais un état d'esprit qui doit être présent au cœur de chaque action à Prilly.

Florent Héroguel, les Vert.e.s
4 Décembre 2023

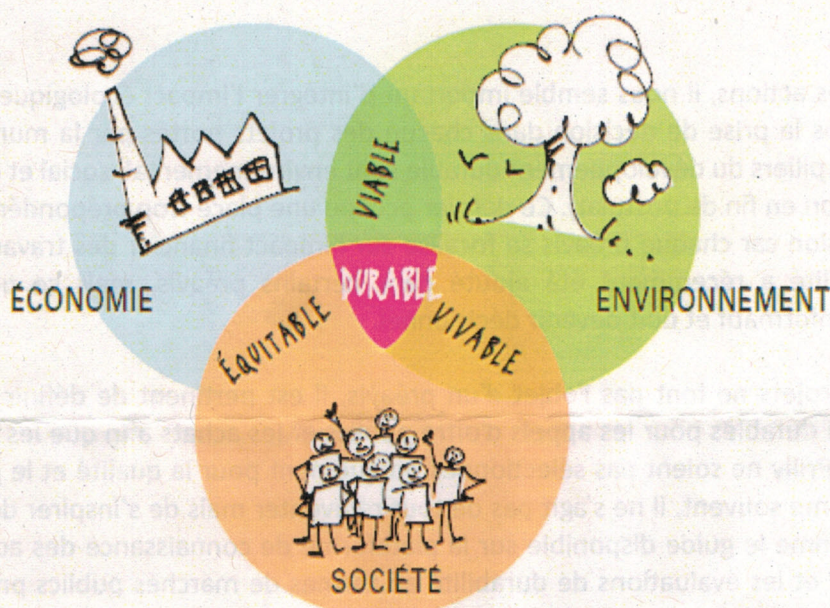


Illustration des trois piliers du développement durable.^{iv}

ⁱ <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/brundtland-report.html>

ⁱⁱ <https://www.pap.swiss/fr/toolbox>

ⁱⁱⁱ <https://solidar.ch/fr/themes/economie-durable/rating-des-communes/>

^{iv} <http://les.cahiers-developpement-durable.be/vivre/t1-p1-cha3-monde-pour-demain/>

Florent Héroguel

J. Waery Desponds

Antoine Viredez

Antoine Viredez

Alfredes